

AUX ORIGINES DE LA BRETAGNE CISTERCIENNE, LES FONDATIONS

Raconter l'histoire des établissements conventuels cisterciens en Bretagne est une tâche difficile. Elle nécessite d'abord l'instruction d'un véritable procès en datation. Les chartes de fondation, en effet, sont pratiquement inexistantes. Cette grave lacune est d'ailleurs une particularité commune à la plupart des abbayes cisterciennes. On peut l'attribuer à la vie précaire des arrivants, à l'instabilité des premières années et, surtout, à l'esprit de détachement des moines blancs. Dans les cas les meilleurs, les fondations ne nous sont connues que par des chartes de confirmation ou des notices décrivant parfois les détails de la donation primitive. La plupart sont tardives et certaines sont d'une authenticité douteuse quand il ne s'agit pas de faux purs et simples. Un autre problème résulte du temps, généralement très long, qui s'écoule entre la décision prise par un seigneur de créer une abbaye, décision concrétisée par le choix d'un emplacement et la constitution d'un temporel viable, l'arrivée des premiers moines et l'édification des bâtiments réguliers indispensables à la vie monastique : église, réfectoire, dortoir, hôtellerie, porterie. La dédicace de l'église et la consécration du cimetière, toujours ajournées à la fin des travaux, couronnaient la nouvelle fondation et l'établissement de manière définitive. En principe, elle était alors occupée par au moins douze moines, parfois assistés de convers, dirigés par un abbé et munie des ouvrages liturgiques nécessaires : missel, règle, livre des usages, psautier, hymnaire, livre des collectes, lectionnaire, antiphonaire, graduel.

Les premières fondations.

C'est en 1130 que fut fondée la première abbaye cistercienne de Bretagne : Notre-Dame de Bégard. Reprenons dans son intégralité, le texte de l'ancienne notice qui en rapporte les circonstances « *Notre Seigneur Jésus-Christ daigna rendre visite à la région de Tréguier. A cet effet, il envoya, en 1130, quatre religieux, Jean, Guillaume, Abraham et Jacques, du monastère de l'Aumône, dans le pays de Chartres...Ils se rendirent tout d'abord auprès de l'archevêque de Dol, Baudry et lui firent part de leur intention d'édifier en Bretagne une abbaye cistercienne. Sur ses conseils, ils allèrent porter leur requête auprès de Geoffroy, fils du comte Etienne. Il les reçut avec honneur et les retint quelques jours avant de les adresser à son père. Celui-ci, qui connaissait la renommée de Cîteaux et craignait pour son salut, leur demanda de rester près de lui et leur donna en terrains et en ressources de tout genre ce qu'il fallait pour édifier une abbaye. L'évêque de Tréguier, Raoul, accéda avec une grande joie à cette requête et sut, par son éloquence, enflammer le cœur des quatre envoyés afin qu'ils missent leur projet à exécution. Ces derniers gagnèrent ainsi un lieu nommé Pluscoat, c'est-à-dire « Pure-Forêt » (sic). Ils y trouvèrent un ermite qui s'appelait Raoul et habitait à l'écart des humains une hutte si petite qu'il avait du mal à y tenir lui-même. Affluèrent alors vers eux de nombreuses personnes, les unes pour les aider, les autres pour leur offrir des dons, les dernières, enfin, pour renoncer au monde et à ses séductions. Le lieu fut baptisé Bégard, suivant le surnom de l'ermite Raoul qui y demeurait alors »*

Tel est le récit fourni par ce document hybride qui tient de la notice et de la nouvelle hagiographique. Il contient suffisamment d'erreurs et d'invéraisemblances pour éveiller les soupçons légitimes de l'historien. Baudry était mort le 5 janvier 1130 alors qu'il visitait les enclaves du diocèse de Dol en Normandie : les quatre envoyés de l'Aumône, venus cette année même en Bretagne, ne purent donc le consulter. D'autre part, comme le fait remarquer le grand historien breton du siècle dernier, La Borderie : « *si le comte Etienne s'était déclaré avec tant de zèle fondateur de la future abbaye, comment se fait-il que l'on ait jamais cité aucune charte attestant les libéralités de ce prince, alors que les hommes de ce temps, tous friands de droits honorifiques et de prières pour leurs âmes, ne manquaient jamais de constater pareillement de telles fondations. Les relations des quatre moines de l'Aumône avec les princes de Penthièvre sont donc plus que douteuses* ». Ce dernier point est en réalité inexact. Les princes de la maison de Penthièvre ont, en effet, largement favorisé l'implantation des Cisterciens dans leurs domaines. Cela est vrai, comme nous le verrons ultérieurement pour l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. En ce qui concerne Bégard, la copie d'une charte de Conan IV, publiée par dom Morice, nous apprend que ce prince confirma tous les dons qui lui avaient été faits par son père Alain le Noir « *dont le corps repose en cette abbaye* ». L'acte n'est pas daté mais la titulature de Conan et la liste des témoins permettent de combler cette lacune. Conan s'intitule en effet duc de Bretagne et comte de Richemont et, dans la liste des témoins, on trouve en tête Etienne, évêque de Rennes, suivi de Guillaume, abbé de Saint-Melaine, de Raoul, archidiacre, et des principaux seigneurs de haute Bretagne, Raoul de Fougères, Roland de Dinan, Guy de Laval, Hugues de Châteaugiron, Robert de

Vitré, Olivier de Montfort. Il est vraisemblable que l'acte, dont l'authenticité ne paraît faire aucun doute, fut pris entre la majorité de Conan (vers 1145-1146) et la rébellion de 1164, fomentée par Raoul de Fougères. Il est troublant que Conan, dans cet acte, ne fasse point mention d'interventions de son grand-père, Etienne I en faveur de Bégard. Il en est de même dans une nouvelle confirmation prise en 1170 : Alain le Noir, père de Conan et Henri, comte de Tréguier, sont seuls cités. Il semble donc bien, comme le pensait La Borderie, qu'Etienne I n'ait joué aucun rôle dans la fondation de Bégard. En revanche, son fils Alain, enterré là, a pu en être le fondateur. Nous avons bien d'autres raisons de douter de l'authenticité de la pseudo-notice.

Le lieu-dit « *Pluscoat* », tout d'abord, doit être situé à un kilomètre cinq cents, environ, au nord-ouest de Bégard et non à l'emplacement du monastère. D'autre part la traduction de « *Pluscoat* » par « *Pure Forêt* » relève apparemment de la plus haute fantaisie. Elle n'est peut-être pas fortuite. En 1220, en effet, un différend opposa les moines de Bégard à Eudon de Belle-Ile, au sujet, entre autres, d'une forêt voisine du nouveau domaine de « *Purcoët* ». La pseudo-notice de Bégard nous semble donc constituer un faux destiné à pallier les inconvénients résultant de l'absence d'une charte de fondation. Son auteur qui se voulait érudit a sans doute brodé autour de faits vraisemblables : substitution d'une abbaye à un ermitage, appui des autorités ecclésiastiques locales et des comtes de Penthièvre. En ce qui concerne la date de la fondation, admettons, faute de mieux, celle de 1150 léguée par la tradition cistercienne.

Dans les quinze années qui suivirent, dix autres abbayes cisterciennes s'élevèrent coup sur coup sur le sol de Bretagne. Parmi celles-ci, cinq étaient des filles de Bégard : Le Relecq, Boquen, Saint-Aubin-des-Bois, Lanvaux et Coëtmaloen. Or une abbaye cistercienne ne pouvait essaimer que si elle renfermait au moins soixante moines. Il faut donc supposer que Bégard connut un essor particulièrement rapide car nous ne disposons d'aucun document pour confirmer cette hypothèse, tant du côté de l'abbaye-mère que de ses filles : les chartes de fondation et les premiers actes relatifs à l'histoire des abbayes du Relecq, de Boquen, de Saint-Aubin-des-Bois et de Lanvaux, ont, en effet, disparu. Nous ne savons rien sur Le Relecq avant 1184, sur Boquen avant 1148, sur Saint-Aubin-des-Bois avant 1159, sur Lanvaux avant 1190. D'après Dom Taillandier (1706-1786), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui s'appuyait sur un ancien catalogue des manuscrits de Cîteaux encore visible à son époque à l'abbaye de Bégard, Notre-Dame-du-Relecq aurait été fondée le 28 juillet 1132. Les moines ayant par la suite porté leurs aveux aux vicomtes de Léon, Dom Taillandier émet l'hypothèse bien fragile il faut l'avouer que ces derniers en auraient été les fondateurs.

Notre-Dame de Boquen, toujours d'après dom Taillandier, et l'un de ses prestigieux collègues, dom Morice (1693-1750) et la tradition cistercienne, fut fondée en 1137, par Olivier II, seigneur de Dinan. L'évêque de Tréguier, Guillaume, bénit le premier abbé. C'est en 1138 que Saint-Aubin-des-Bois vit le jour. Le nom de son fondateur est inconnu. Il s'agit très vraisemblablement de Geoffroy II Boterel, comte de Penthièvre. En 1177, en effet, on voit son petit-fils, Geoffroy III confirmer aux moines de l'abbaye leurs droits d'usage dans la forêt de Lamballe, droits que leur avaient successivement donnés son grand-père, Geoffroy, son père Rivallon et son frère Etienne. Or la forêt appartenait généralement au seigneur fondateur, surtout quand l'abbaye y était située, comme c'était le cas pour Saint-Aubin.

Nous ne savons pratiquement rien sur les origines de Lanvaux, sinon qu'elles remontent à 1138 et que le premier abbé en fut Renault, promu en 1143 évêque de Vannes.

Dernière fille de Bégard, l'abbaye de Coëtmaloen fut fondée en 1142 par Alain le Noir. Sans doute connut-elle des débuts difficiles car Conan IV confirma la fondation paternelle pour éviter que les moines eussent à subir des vexations ou des risques d'expulsion. Alain le Noir, deuxième fils d'Etienne I, avait en effet hérité du comté de Richemont. A la mort de son père, survenue en 1138, il entra en guerre avec son neveu Rivallon et son frère Henri, afin d'avoir sa part dans les domaines de sa famille en Bretagne. Il jetait son dévolu sur les comtés de Tréguier et de Guingamp, héritage d'Henri. Les hostilités durèrent sept ans. Alain prit sans doute un avantage momentané puisqu'il fonda, en 1142, l'abbaye de Coëtmaloen. Cependant, il n'obtint pas de victoire totale, si bien qu'en 1144-1145 les antagonistes signèrent la paix sans rien changer à leurs partages respectifs. On peut supposer qu'Henri, ayant récupéré ses donations, créa des ennuis aux moines, coupables, à ses yeux, d'avoir accepté les libéralités de son frère à ses dépens.

Si nous en revenons à l'ordre chronologique après avoir étudié les débuts des cinq filles de Bégard, c'est l'abbaye de Notre-Dame-de-Langonnet que nous trouvons fondée la première. Le 20 juin 1136. Là encore, charte de fondation, cartulaire, titres, ont disparu, soit lors du sac de l'abbaye par La Fontenelle, partisan du duc de Mercoeur, aux temps de la Ligue (XVI^e siècle), soit à la Révolution. D'après dom Taillandier, l'abbaye vit le jour à l'initiative du duc Conan III ; elle était, par ailleurs, une fille directe de l'Aumône. Ce dernier point a été souvent contesté. Une bulle du pape

Alexandre III, de 1163, énumérant les filles de l'abbaye chartraine, cite Wewerley, Tintern, Le Labdais, Bégard, sans mentionner Langonnet. De plus, en 1193, Clément VII s'adresse à l'abbé du Relecq comme père immédiat de Langonnet. Une décision authentique du chapitre de Cîteaux de 1163 conjoint cependant à l'abbé de l'Aumône d'avoir à intervenir à titre de Père immédiat dans la discipline intérieure de l'abbaye ce qui me semble clore le débat.

Les étapes successives de la fondation de La Melleray, donation primitive, installation des moines, dédicace de l'église, nous sont bien connues. Foulques, abbé de Pontrond, envoya deux de ses moines avec pour mission de parcourir toute la province de Bretagne pour y trouver un lieu apte à l'édification d'un nouveau monastère. Après avoir longtemps parcouru la région, ils rencontrèrent un vénérable ecclésiastique nommé Rivallon qui était prêtre d'Auverné. Il leur offrit généreusement l'hospitalité puis les conduisit dans un lieu baptisé Vieux-Melleray. Là les pieux religieux demeurèrent ébahis devant les vastes ombrages d'un lieu éloigné de toute l'agitation du monde. Après en avoir remercié Dieu, ils se rendirent près du maître des lieux qui s'appelait Alain de Moisdon. Ce dernier, poussé par une pieuse et irrésistible impulsion, leur accorda aussitôt l'endroit avec le bois nécessaire pour édifier un monastère ; lui-même tint à y venir avec ses gens pour en fixer les limites. Les moines se mirent aussitôt à l'ouvrage, défrichant la forêt, nivelant le terrain, acquérant des terres pour constituer un temporel. Au bout d'une dizaine d'années, en 1142, Foulques envoya à Melleray un nouveau groupe de moines sous la direction de l'abbé Guitern, afin d'édifier le monastère et les bâtiments conventuels, de mettre les champs en culture, de créer des jardins, de creuser des canaux pour amener l'eau aux étangs, d'accroître les possessions de l'abbaye. La construction du monastère fut à peu près achevée en 1145. Deux ans plus tard, en 1147, le pape Eugène III envoya une bulle de confirmation à l'abbé Guitern. Suivant la règle imposée par saint Bernard, Melleray ne bénéficia pas du privilège d'exemption (de la juridiction de l'évêque de Nantes). L'autorité du Siège apostolique et les droits accordés par l'Eglise à l'évêque du diocèse étaient en effet sauvegardés. En particulier, tout abbé de Melleray devait après son élection demander et recevoir la bénédiction de l'évêque diocésain. Le 7 août 1183, enfin, eut lieu la cérémonie de dédicace de l'église ; deux prélats y assistèrent, Robert, évêque de Nantes et Guihénoc, évêque de Vannes.

Les débuts difficiles de l'abbaye de Buzay, les incertitudes qui ont présidé à sa fondation, l'intérêt présenté par cette dernière du fait des interventions conjuguées de saint Bernard, et d'Ermengarde, duchesse de Bretagne, ont donné matière à une abondante production historique. Trois documents essentiels retracent ses origines. Le premier est un acte du duc Conan III. Aujourd'hui perdu, il nous est connu par le nouveau privilège où le même Conan III renouvelle les donations qu'il avait faites pour permettre la fondation d'une fille de Clairvaux à Buzay. Le second, daté du 28 juin 1135, était considéré jusqu'ici, dans la tradition des Bénédictins bretons (Taillandier et Morice) qui en avaient imprimé une copie comme l'acte de fondation de Buzay. D'après mon collègue, hélas décédé, Hubert Guillotel et d'après Jean-Luc Sarrazin, que vous connaissez tous depuis sa communication de 2015 et qui a consacré sa thèse à Buzay, il s'agit d'un faux, destiné à suppléer la perte de la première charte de fondation. Pour eux les données fournies par cette charte sur la vie d'Ermengarde contredisent les renseignements fournis par des sources narratives sûres, notamment les « *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise* ». Je me suis rangé derrière leurs certitudes mais je garde des doutes. Ermengarde est née vers 1066-1072. Or d'après les chroniques citées, cela placerait son départ vers la Terre Sainte aux environs de 60 ans. Aller à Aigues-Mortes ou Brindisi pour prendre un bateau, à cet âge avancé, m'apparaît comme un authentique exploit, de même que sa longévité puisque, toujours d'après les mêmes sources, elle serait décédée entre 75 et 81 ans à Jérusalem, un record pour l'époque, à faire pâlir Jeanne Calment, décédée à 122 ans ! Le troisième acte, enfin, est un nouveau privilège accordé par Conan III, entre 1143 et 1148 dans lequel il évoque les raisons et les circonstances d'une nouvelle fondation. Ce privilège d'une authenticité apparemment indiscutable constitue en réalité notre principale source d'information sur les premières années de l'abbaye de Buzay. Il faut y ajouter quelques textes narratifs. Le premier est un passage de la vie de saint Bernard, rédigé par son biographe Arnaud de Bonneval. Les autres sont des lettres, souvent touchantes, (le rude abbé savait parler aux femmes !) envoyées par Bernard à Ermengarde et à Jean, premier abbé de Buzay. Les circonstances de l'établissement des moines blancs dans le comté de Nantes peuvent ainsi être retracées avec précision.

L'initiative de la fondation de Buzay appartient sans nul doute à la duchesse Ermengarde, mère du duc Conan III, très liée aux réformateurs de l'Eglise. C'est elle qui, en accord avec saint Bernard, prépara le terrain destiné à accueillir la nouvelle communauté. Celle-ci arriva en Bretagne avec l'abbé de Clairvaux dans les derniers mois de 1134 ou au début de l'année 1135. Bernard, en effet, avait été chargé par son ami, Geofroy de Lèves, évêque de Chartres et légat du pape Innocent II

dans les provinces ecclésiastiques de Bourges, Dol et Bordeaux de se rendre auprès de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers pour le sommer d'abandonner la cause de l'anti-pape Anaclet II. Il s'acquitta de cette mission après un long séjour en Italie du Nord, achevé vers la fin de l'année 1134 et avant un voyage en Allemagne entrepris à la fin du mois de mars 1135 afin d'assister à la diète de Bamberg. Conan III rédigea alors un premier privilège par lequel il cédait aux moines de Clairvaux, l'île de Cabéron, l'île de Buzay, l'île de Dun avec droit exclusif de pêche à la senne dans le lac de Grand lieu, différents droits d'usage et quelques rentes. Le duc de Bretagne, cependant, ne tint pas ses promesses. Ce changement d'attitude réduisit les religieux déjà arrivés à la misère. On raconta, de surcroît, à leur abbé Jean de fausses nouvelles selon lesquelles saint Bernard voulait lui retirer la direction de son couvent. Déprimé, il l'abandonna pour vivre en ermite dans la solitude. Saint Bernard, averti de ce qui se tramait à Buzay, tenta en vain de le rassurer et de le conjurer de reprendre le gouvernement de ses frères. Ses appels pathétiques ne furent pas écoutés. Effectuant un second voyage en Bretagne, entre 1143 et 1145, Bernard reprocha amèrement au duc Conan sa mauvaise foi. Il ordonna même à l'abbé et aux moines de quitter Buzay et de regagner Clairvaux. Ermengarde intervint sans doute une nouvelle fois près de son fils. Rempli de remords, celui-ci renouvela alors les donations faites précédemment qu'il consigna dans le second privilège accordé entre 1143 et 1145.

En 1147 se produisit un événement important pour l'histoire de l'ordre cistercien. Le troisième abbé de Savigny, Serlon, admis au chapitre général de Cîteaux, y remit en effet sa congrégation entre les mains du pape Eugène III qui la donna lui-même à saint Bernard. Vingt huit monastères nouveaux furent alors agrégés à la famille cistercienne. Parmi ceux-ci, notons les monastères bretons de La Vieuville, près de Dol. Il avait été fondé en 1137 par Gilduin, fils d'Hamon, de la tige des seigneurs de Landal. Le 8 août de cette année-là, l'archevêque de Dol, Geoffroy Le Rox, avait béni l'enclos et le cimetière de la nouvelle abbaye ; en septembre 1148, le même prélat avait consacré le premier abbé de La Vieuville, Robert.

Au terme de cette analyse, on est obligé d'avouer que les débuts de l'ordre cistercien en Bretagne restent encore enveloppés de ténèbres. Cela est dû, essentiellement, à la pauvreté de notre documentation. Les témoignages rassemblés par les Mauristes, Dom Morice et Dom Tallandier, sont en effet de valeur fort inégale : le premier, bien que parfois crédule, ne manquait pas d'esprit critique ; le second en revanche en était dépourvu et il ne doit être utilisé qu'avec la plus extrême circonspection. L'histoire n'est pas un « roman national », un « ciment » destiné à faire aimer la France ou, dans le cas présent, une institution, c'est, comme le rappelle toute une génération de jeunes historiens, une discipline rationnelle qui valorise la démonstration par la preuve et d'abord en établissant la véracité des faits. A notre sens, l'abbaye de Bégard, la première en date et la mère de nombreuses autres filles, a été fondée par Alain le Noir. Or, en 1130, ce dernier se trouvait, selon toute vraisemblance en Angleterre tandis que son père Etienne gouvernait le comté de Tréguier. Ces réserves rendent aléatoires la filiation des premières abbayes et l'ordre chronologique de leur fondation. Seules sont à peu près éclaircies les origines de Melleray, de Buzay (et encore) et de La Vieuville.

Espacement des fondations (seconde moitié du XIIe siècle)

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, les Cisterciens, qui avaient qu'alors fait preuve d'une étonnante vigueur passent le relais aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. Tandis que ces derniers créaient sept ou huit abbayes, ceux-là se contentent de deux fondations nouvelles : Notre-Dame-de-Carnoët et Notre-Dame-de-Bonrepos.

Les origines de Carnoët nous sont connues essentiellement par deux sources narratives : les deux « *Vitae* » de son premier abbé, Maurice. La « *Vita primus* », longtemps ignorée, a été découverte en 1878 par dom Plaine (bénédictin et historien 1833-1900) dans la bibliothèque de Troyes, sur une copie du XVe siècle provenant du fonds de Clairvaux. La « *Vita secundus* », attribuée sans preuve à Guillaume, abbé de Carnoët dans la première moitié du XIVe siècle, est une copie de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle dont nous ignorons l'origine, par conséquent la valeur. A ces sources narratives, il faut ajouter des copies anciennes d'actes conservés à la Bibliothèque Nationale et aux archives départementales du Finistère.

Saint Maurice naquit, selon toute vraisemblance, dans la région de Loudéac vers 1115. Après une jeunesse exemplaire et studieuse, il se voua tout d'abord à l'enseignement. Il renonça ensuite au monde et à ses séductions pour se retirer dans l'abbaye de Langonnet. Il y gagna rapidement l'estime de ses frères et fut élu, trois ans après son arrivée, abbé du nouveau monastère. Il le gouverna pendant une trentaine d'années, s'attirant une réputation grandissante en raison de la sagesse de son administration. En 1161, les moines de Sainte-Croix-de-Quimperlé, en procès avec

les chanoines de Saint-Pierre-de-Nantes au sujet d'une église dédiée à Notre-Dame, le choisirent pour défendre leur cause devant le légat pontifical, Guillaume, cardinal au titre de Saint-Pierre-aux-Liens. Les moines furent confirmés dans leurs droits, à charge pour eux d'assurer une rente de douze sous aux chanoines. En 1166, Maurice intervint de même dans un conflit qui opposait les moines de Sainte-Croix à leur évêque, Bernard de Moëllan, au sujet de certains privilèges concernant les églises qui relevaient de l'abbaye. L'abbé de Langonnet devint surtout l'ami et le conseiller du duc Conan IV, fils d'Alain le Noir. Conan lui manifesta d'ailleurs sa reconnaissance en lui donnant, ainsi qu'aux moines de Langonnet, les terres nécessaires pour édifier une abbaye nouvelle. Elles étaient situées aux confins de la forêt de Carnoët, sur les bords paisibles de la Laïta. La fondation eut lieu entre 1167 et 1171, peu de temps après la mort du duc Conan IV. Après celle-ci, les troubles qui agitèrent la Bretagne retardèrent l'exécution du projet. Il n'aboutit définitivement qu'en 1177. En 1194, enfin, la duchesse Constance, fille de Conan IV ratifia la fondation de Notre-Dame-de-Carnoët.

Les historiens ont longuement été en désaccord sur les origines de Notre-Dame-de-Bonrepos. Leurs controverses portaient sur la date de fondation ou sur le nom de l'abbaye mère. Trois hypothèses étaient généralement avancées : fondation par Boquen en 1172, fondation, toujours par Boquen, en 1184, fondation par Savigny en 1184. Dom Bernard Péan a mis un terme à ces controverses en 1957, dans un article publié dans les « *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* » Aucun acte officiel, aucune pièce d'archives n'existe en faveur de la fondation par Boquen, soit en 1172, soit en 1184. S'il faut en croire en outre la charte de fondation du 23 juin 1184, et il n'y a aucune raison de mettre en doute son authenticité, les abbés de Bégard et de Boquen n'assistèrent pas aux débuts de Bonrepos, ce qui aurait été le cas si l'abbaye avait appartenu à leur filiation. En revanche, Pierre, abbé de Clairvaux et Simon, abbé de Savigny en furent les témoins. Peu de temps après, Herbert et Lucas, abbé de Clairmont et de Bonrepos, furent également les témoins d'une donation faite à Savigny par un certain Alain de Zouche. Ceci était parfaitement logique puisque Clairmont était la sœur de l'abbaye avranchinaise et Bonrepos sa fille. La « *Chronique de Savigny* » d'autre part relate pour 1184 la fondation de Bonrepos :

« *Le vicomte de Rohan, Alain, avec l'accord de Constance de Bretagne et de ses enfants, Alain et Guillaume, voulant fonder une abbaye de l'ordre de Cîteaux dans l'évêché de Cornouaille, s'adressa à l'abbé de Savigny pour avoir des religieux de sa maison. L'abbé Simon se saisit avec joie de l'occasion et lui donna une communauté complète qu'il fit partir le 25 avril de cette année 1184* »

Le onzième jour des calendes de mai 1184, du temps de dom Simon, qui en était abbé, une communauté fut ainsi envoyée pour habiter l'abbaye de Bonrepos qui ne fut néanmoins en état que le 2 juin suivant, comme il paraît dans le titre de fondation. Ce dernier, rédigé le 23 juin 1184, confirme les données précédentes. Ajoutons qu'une bulle du pape Lucius III, adressée à Simon, abbé de Savigny, le 31 octobre 1184, cite Bonrepos au nombre des filles de cette abbaye. Il ne peut donc y avoir de doute, Bonrepos a bien été fondée par Savigny en 1184, à l'initiative d'Alain IV, vicomte de Rohan. Deux années après, au plus tard, le duc Geoffroy et son épouse Constance confirmèrent la nouvelle création.

Les fondations tardives (XIII^e siècle)

C'est au XIII^e siècle qu'ont été fondées les trois dernières abbayes cisterciennes en Bretagne, Prières, La Joie-Notre-Dame et Villeneuve, chacune suivant des caractères originaux. Villeneuve, ancienne grange de Buzay, fut promue au rang d'abbaye à la demande de la duchesse de Bretagne, Constance, Prières fut fondée suivant des règles nouvelles, beaucoup plus strictes qu'au siècle précédent ; La-Joie-Notre-Dame, enfin, fut la seule abbaye de moniales cisterciennes, installée en Bretagne.

L'histoire de la fondation de Prières nous est bien connue. Elle est aussi particulièrement intéressante. Dans la première moitié du XII^e siècle, en effet, les fondations s'effectuaient le plus souvent d'une manière empirique. Des pionniers partaient à l'aventure, défrichaient des terrains généralement encombrés de ronces et de broussailles, construisaient des baraques de planches pour s'abriter, une chapelle provisoire pour prier. Un temps généralement très long s'écoulait avant que les moines puissent édifier les bâtiments réguliers indispensables et l'église abbatiale. Les premières années des abbayes cisterciennes étaient ainsi extrêmement difficiles. Les moines d'autre part négligeaient le plus souvent de faire mettre par écrit leurs donations primitives, d'où les conflits ultérieurs avec les voisins. Enfin, à l'origine toute liberté était laissée à l'abbé pour choisir l'emplacement de son abbaye, le modifier à sa guise, accepter les donations qui lui étaient faites pour la création d'une abbaye-fille, à condition que celle-ci soit éloignée d'au moins dix lieues de Bourgogne de toute autre abbaye de l'Ordre. Là encore, l'absence de règles plus précises pouvait engendrer des initiatives dangereuses. C'est pour remédier aux difficultés nées de cet

empirisme que le chapitre Général de l'Ordre imposa peu à peu des règles plus strictes. Les fondations, tout d'abord, furent soumises à son autorisation. Dès la fin du XI^e siècle il prit ensuite la précaution d'envoyer deux abbés inspecter les lieux offerts à Cîteaux. Ils avaient pour mission de vérifier s'ils se présentaient dans les conditions fixées par la Règle, si la donation était suffisante pour assurer la subsistance de la communauté, s'il n'y avait pas d'obstacle de la part de l'Ordinaire ni de la part des voisins, pour se renseigner enfin sur la disposition des bâtiments si ceux-ci étaient déjà en cours de construction. Dès la fin du XI^e siècle, les Cisterciens prirent également grand soin à faire consigner par écrit les donations dont ils bénéficiaient. Au XIII^e siècle, on s'entourait ainsi de multiples précautions et l'histoire de la fondation de Prières le montre fort bien.

L'initiative de celle-ci appartient au duc de Bretagne Jean I Le Roux, fils de Pierre Mauclerc. Depuis son avènement il avait maille à partir avec l'Eglise au sujet du tierçage des dîmes inféodées et de la régale du diocèse de Nantes. Cela lui avait valu d'être excommunié à plusieurs reprises, en 1242 par l'archevêque de Bourges, délégué apostolique, en 1245, par l'évêque du Mans, commissaire apostolique. en 1247 et en 1249 par le pape Innocent IV. A vrai dire les foudres ecclésiastiques inquiétaient peu le duc, procédurier, entêté et tenace. En 1250, toutefois, il se trouvait sous le coup d'une sentence fulminée contre lui. Il décida donc de fonder Prières pour compenser la destruction d'une abbaye vétuste qui se trouvait près de son château de Suscino. Aussi chargea-t-il sa femme, la duchesse Blanche de Navarre de lui servir d'intermédiaire dans son projet. A la fin de l'année 1149 ou au début de l'année suivante, celle-ci dépêcha son chapelain, Daniel, auprès de l'évêque de Vannes Cadioc. Il lui fit part du dessein du duc Jean de contribuer à la fondation d'une abbaye cistercienne qui serait fille de Buzay dans la paroisse de Billiers. Cadioc écrivit alors au chapitre Général de l'ordre de Cîteaux pour lui signifier qu'il donnait volontiers son accord pour la nouvelle fondation. Il tenait, cependant, à ce que soit prélevés les droits de l'église de Billiers et le pouvoir de juridiction des évêques de Vannes. Les travaux commencèrent au plus tard en 1251. Cette année là, en effet, le Chapitre de Cîteaux délégua les abbés de Moreilles et des Châtelliers pour voir si le duc de Bretagne avait tenu ses promesses et si l'établissement était à la fois bien bâti et suffisamment pourvu. Ils s'acquittèrent de leur mission en compagnie de l'abbé de La Valence au tout début de l'année 1252. Le 7 juillet, en effet, ils rendirent compte par lettre de leurs observations à l'abbé de Buzay. Ils lui signifiaient qu'ils avaient trouvé un couvent convenablement bâti, équipé des livres liturgiques nécessaires et doté des possessions promises par Jean le Roux. : les « *villae* » (domaines) de Bagan, de Duen, de Brébaudan et du Loch, en Billiers, le passage de La Roche-Bernard, des vignes et un pressoir en Port-Thibaud, en Anjou, des terrains vagues et incultes en Guérande et Batz-sur-Mer pour y faire des marais salants et planter des vignes. Ils lui demandaient en outre d'envoyer des religieux sous la conduite d'un abbé comme l'exigeaient les règlements de l'ordre cistercien. Les moines arrivèrent effectivement le 31 octobre 1252. Ce jour-là, l'évêque de Vannes, à la demande expresse du Saint-Siège, intronisa le premier abbé de Prières, Geoffroy, qui lui avait été présenté par Gilles, abbé de Buzay. Par la suite et jusqu'à sa mort, Jean le Roux ne cessa de prodiguer ses bienfaits à Prières, lui octroyant des terres assises sur les revenus du domaine ducal.

Sa femme, la duchesse Blanche de Navarre, suivant en cela l'exemple de nombreuses grandes dames de l'époque, voulut, quant à elle fonder une autre abbaye, réservée aux femmes, aux portes de la ville d'Hennebont. On ne sait pas en quelle année elle jeta les bases de cette maison. L'acte primitif de donation a disparu au XV^e siècle et nous ne savons rien sur l'abbaye avant 1274. Dom Cottineau, autre bénédictin érudit, donne la date de 1250, le chroniqueur Alain Bouchart avance celle de 1254 ; quant aux statuts de l'Ordre cistercien, ils n'en font mention qu'en 1273. Finalement le document le plus ancien qui nous reste de la fondation de La Joie reste l'épithape de Blanche :

« *Ci gît haulte et puissante dame, Blanche de Navarre, femme de Jehan premier, duc de Bretagne, qui fonda cette abbaye en l'an MCCLX et y fut inhumée dans l'habit de l'Ordre de Cîteaux en l'année MCCLXXXIV* »

La nouvelle abbaye fut elle aussi convenablement dotée. D'après des aveux, tardifs, il est vrai, de 1680 et de 1725, la clôture renfermait à cette époque 40 journaux. Une abbesse ayant, en 1650, ajouté 16 journaux à l'enclos primitif, on peut estimer la superficie du parc initial à environ 7 hectares. En 1278, pour accroître ce dernier, jugé trop exigü, le duc Jean le Roux acheta un terrain mitoyen appartenant à Alain de Spinefort Ce terrain s'étendait « *entre le grand chemin qui mène d'Hennebont à Lochrist et l'eau qui descend du moulin appelé moulin de Saint-Piaux et la rivière nommée Blavet avec ses prés, étangs, bois, pour une rente viagère de 140 livres* »

Ainsi, d'Ermengarde à Blanche de Navarre, de Conan III à Jean le Roux, les milieux dirigeants du duché ont toujours apporté un appui constant au nouvel ordre cistercien. En l'an 1200, c'est encore la duchesse Constance qui, pour le bonheur de son fils chéri, Arthur de Bretagne décide d'ériger en

abbaye la grange de Villeneuve dépendant de Buzay. D'une part la duchesse cède à des religieux venus de Buzay le lieu-dit « *Curtis Maria* », cent livres de monnaie courante dont soixante dix assignées sur les fiefs de Giraud de La Drulie et de Saint-Léobin et sur ses propres possessions situées entre la Logne et la Boulogne et trente à prendre sur la prévôté de Nantes, à la saint Jean, à la saint Nicolas et à la Quadraségime. La duchesse y ajoute dix livres sterling sur son comté de Richemont, en Angleterre, des terres voisines de Villeneuve, des droits d (usage et de pâture dans la forêt de Nantes, une chaussée à Château-Thibaud pour y construire un moulin. Tout cela est très précisément délimité et consigné par écrit : le temps de l'empirisme des pionniers est révolu.

André Dufief, juin 2018